MINISTERE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE
ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE PUBLIQUE

Service du contrôle et de l'Inspection Sanitaire (SCIS)
B.P. V14 ABIDJAN
TEL.: 07-11-68-56-39 / 01-43-18-21-25
E-mail: info@inhp.ci
Site Web: www.inhp.ci

0000000616/2026/INHP-DIR/NNFT-EKP/BA

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Abidjan, le **23/10/2026**

CERTIFICAT DE CONFORMITE AUX REGLES D'HYGIENE

Je soussigné, Professeur **EKRA Kouadio Daniel**, Directeur Général de l'Institut National d'Hygiène Publique (INHP) de Côte d'Ivoire, certifie avoir fait inspecter l'établissement de type SUPERETTE dénommé **"SUPERETTE CODCI 2"** sis à MARCORY, Tel.: 0708454218 .

À la suite de cette inspection sanitaire, je déclare que les locaux, les installations sanitaires et l'état de santé des employés sont conformes aux normes d'hygiène en vigueur.

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

La validité de ce certificat couvre une période d'un an, du **23/10/2026** au **22/10/2027**.

NB : L'INHP SE RÉSERVE LE DROIT DE RETIRER LE PRÉSENT CERTIFICAT EN CAS DE NON MAINTIEN DES CONDITIONS D'HYGIÈNE.

Ampliations :

- **Mairie de MARCORY : 1**
- **Intéressé(e) : 1**
- **Archives : 1**

Le Directeur Général de l'INHP

MINISTERE DE LA SANTE DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE — INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE PUBLIQUE — Le Directeur Général

Pr. EKRA Kouadio Daniel